MUNICIPALITÉ DE
Barnston-Ouest

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

« Règlement numéro 328-2026 modifiant le règlement n° 221 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 août 2026, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 327-2026 intitulé : *« Règlement numéro 328-2026, modifiant le Règlement numéro 221 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».*

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir le secteur 3, correspondant à la zone U-8 et à une partie de la zone U-6, à l'exigence d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lors d'une demande de permis de construction, rénovation, déplacement, enseigne ou d'abattage d'arbre. Le tout dans l'objectif d'assurer une compatibilité des futurs développements potentiels avec le milieu naturel et le reste du hameau de Way's Mills. Ce règlement est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Coaticook.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 9 septembre 2026. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 9 septembre 2026. Le règlement numéro 327-2026 est donc en vigueur depuis le 9 septembre 2026.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

DONNÉ À BARNSTON-OUEST, CE 22 septembre 2026.

SONIA TREMBLAY
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE